

Commune de 6960 MANHAY

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir<sup>(1)</sup> :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Le demandeur est Monsieur SOMLETTE Jean-François  
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 6960 MANHAY – Champ-de-Harre n° 33

Le terrain concerné est situé à MANHAY-GRANDMENIL, route de Liège, Chêne-Al'Pierre et cadastré Section C n° 215 X (lot n° 11).

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation « GODFROID » autorisé en date du 25 juillet 2006 :

- Hauteur apparente sous corniche de 5.33 mètres au lieu de 5.20 mètres ;
- Mise en œuvre de deux matériaux pour l'ensemble des élévations ;
- Utilisation d'une brique de parement de ton gris-brun uni en mixité avec un bardage en panneaux lisses de ton gris moyen ;
- Présence de baies horizontales ;
- WC non aéré et non éclairé directement.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 février 2020 au 24 février 2020 au Collège communal :


- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 05 février 2020.

La Directrice générale,

  
S. MOHY



  
Le Bourgmestre,

M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire